

**RESOLUTION SUR LA SOMALIE**

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Soixante-Deuxième Session Ordinaire du 21 au 23 juin 1995 à Addis Abéba, Ethiopie,

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire Général sur la situation en Somalie, Document CM/1884 (LXII),

**Ayant entendu** la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de l'Ethiopie, sur la Somalie,

**Notant avec satisfaction** les résultats de la mission entreprise par les notables Somalis d'Ethiopie ainsi que la visite effectuée en Somalie par la délégation tripartite composée du Secrétariat de l'OUA, de l'Ethiopie et de la Tunisie,

**Exprimant** sa préoccupation devant l'évolution de la situation en Somalie et l'impasse actuelle du processus de réconciliation nationale,

**Exprimant** l'urgente nécessité pour la Communauté Internationale de fournir une assistance humanitaire à la Somalie et de contribuer à la reconstruction et à la réhabilitation du pays,

**Réaffirmant** l'impérieuse nécessité d'instaurer et de maintenir un climat de sécurité qui favorise le déroulement des activités humanitaires et du processus de paix en Somalie,

**Reconnaissant** le rôle majeur que l'Afrique est appelée à jouer dans le règlement du conflit en Somalie,

1. **PREND NOTE** du rapport du Secrétaire Général;
2. **REND HOMMAGE** à S.E. le Président Zine El Abidine Ben Ali de Tunisie, Président en exercice de l'OUA, à S.E Meles Zenawi, Président du Gouvernement de Transition d'Ethiopie, et au Secrétaire Général de l'OUA pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer dans la recherche d'une politique négociée au problème somalien, conformément au mandat que leur a confié la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA;

3. **EXHORTE** les dirigeants somaliens à agir d'urgence et à promouvoir le dialogue en vue de la mise en place d'une autorité nationale à base élargie pour la réalisation de la réconciliation nationale;
4. **LANCE UN APPEL** à toutes les factions somaliennes pour qu'elles s'abstiennent de toute activité susceptible de conduire le pays à la guerre généralisée;
5. **SOULIGNE** la nécessité pour l'OUA de suivre de près l'évolution de la situation en Somalie, et pour la mission tripartite créée à Tunis par la 2ème réunion de l'Organe Central au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de poursuivre ses efforts visant à aider le peuple somalien à réaliser la réconciliation nationale;
6. **LANCE UN APPEL** à la Communauté Internationale pour qu'elle continue à fournir une assistance adéquate au peuple somalien dans les domaines du redressement, de la reconstruction du pays et de l'assistance humanitaire;
7. **EXHORTE** les dirigeants somaliens à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire aux populations déplacées qui sont dans le pays;
8. **SOULIGNE** l'importance pour les organisations internationales et régionales (Nations Unies, Ligue des Etats Arabes, Organisation de la Conférence Islamique) de coordonner étroitement leurs efforts avec ceux de l'OUA en vue d'aider le peuple Somalien à réaliser la paix, la stabilité et la réconciliation nationale;
9. **DEMANDE** au Secrétaire Général de faire rapport à la prochaine Session Ordinaire du Conseil des Ministres sur la situation en Somalie.